



Revenir auprès de sa famille après une expulsion

Par **oum nafissa**, le **02/01/2015** à **19:33**

bonjour,

Je suis marier a un marocain depuis 2008, en 2009 il est venu en France et nous avons eux deux enfants.

En 2013 il à était expulser vers le Maroc, sans interdiction de retour, nous n'avons pas obtenu l'annulation de l'expulsion auprès du tribunal administratif.

Il a était expulser car il représenté une menace pour la sûreté de l'état selon la préfecture et le ministre de l'intérieure...

Depuis son expulsion il est emprisonné au Maroc, il sera libéré dans quelque mois.

Ma question est, pensez vous que malgré sa il pourra obtenir de nouveau un visa pour revenir auprès de sa famille ?

Par **aguesseau**, le **02/01/2015** à **19:44**

Bsr,

si à sa libération, l'administration française estime que votre mari représente toujours une menace à l'ordre public, il lui sera difficile d'obtenir l'autorisation pour revenir en france. mais impossible de prédire la réponse à sa demande de retour en france.

CDT

Par **oum nafissa**, le **02/01/2015** à **20:12**

merci de m'avoir répondu,

..sans annulation de l'expulsion s'il trouve que c'est plus une menace il pourrait faire la demande de visa ? ou quand bien même tant que le préfet n'a pas levé l'expulsion il pourra pas se voir accorder un visa ?

Par **citoyenalpha**, le **03/01/2015** à **23:59**

Bonjour

malheureusement dans la pratique les consulats refusent les demandes de visa suite à une expulsion (plus l'emprisonnement au Maroc)

peu de chance que la préfecture autorise un séjour de plus.

restant à votre disposition